



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 07 janvier 2025
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE ET DU
STATIONNEMENT
Le grand chemin, la Borne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 24.12.2024, par l'entreprise SAUR, espace TLE, 9 rue Pierre de Coubertin, 71106 CHALONS SUR SAONE
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de branchement d'eau potable à la Borne, rue le Grand chemin, 18250 Henrichemont, à compter du 13.01.2025 et ce pendant 30 jours calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAUR, espace TLE, 9 rue Pierre de Coubertin, 71106 CHALONS SUR SAONE afin de permettre le bon déroulement des travaux de branchement d'eau potable à la Borne, rue le Grand chemin, 18250 Henrichemont, à compter du 13.01.2025 et ce pendant 30 jours calendaire ;

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit rue le grand chemin, la borne, 18250 HENRICHEMONT, à compter du 13.01.2025 et ce pendant 30 jours calendaire.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250108-2025_01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2025

Publication : 08/01/2025

Publié sur le site de la commune le 08/01/2025

Le Maire,
Gilles BUR

